



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 16 juillet 2024

La Métropole de Lyon inaugure l'installation géothermique de Léon Grosse et dresse le bilan de la Prime Éco-Chaleur

La Métropole de Lyon a inauguré hier la station géothermique du siège régional du Groupe Léon Grosse à Bron. Soutenu par une subvention de 498 000 euros de la Prime Éco-Chaleur, ce projet est le plus grand financé par ce dispositif à ce jour. Représentant un investissement total de 1,2 million d'euros, ce système utilise des sondes de 160 mètres de profondeur pour capter et utiliser la chaleur et la fraîcheur du sol. Il alimente l'ensemble immobilier "8ème chemin" (85 logements, 2 commerces, 5 000 m² de bureaux) développé par Léon Grosse, et produit 250 kWh/an d'énergie renouvelable, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 200 habitants.

Partie intégrante d'un projet immobilier exemplaire en matière de décarbonation, cette installation géothermique illustre l'engagement de la Métropole en faveur des énergies renouvelables.



Bilan du premier dispositif de la Prime Éco-Chaleur 2020 - 2023

Lancé début 2020, le premier Contrat de Chaleur Renouvelable avec l'ADEME a permis à la Métropole d'accompagner les porteurs de projets locaux dans la réalisation de leurs installations de production d'énergie renouvelable thermique, avec des résultats prometteurs :

- **47 projets** accompagnés et aidés en phase étude.
- **30 projets** accompagnés et aidés en phase travaux (quatre installations solaires thermiques, neuf installations de géothermie, 17 installations de biomasse énergie et réseaux de chaleur).
- **Production à terme de 10 275 MWh/an** de chaleur renouvelable.
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre** évaluée à plus de 2 000 tonnes de CO₂/an.
- **3 164 941 € d'aides votées** pour des dépenses prévisionnelles de 7 618 678 € par les porteurs de projets.

Prime Éco-Chaleur 2 : des objectifs ambitieux

La Métropole de Lyon, en cohérence avec ses ambitions et objectifs en matière de transition énergétique, a décidé de renouveler la Prime Éco-Chaleur avec un deuxième dispositif pour la période 2023-2026. Suite aux résultats positifs de la première phase, une étude a identifié les nouveaux projets possibles. Cette nouvelle phase, appelée Prime Éco-Chaleur 2, vise des objectifs encore plus ambitieux :

- **82 projets** accompagnés et aidés en phase travaux pour une production à terme de **30 156 MWh/an** de chaleur renouvelable.
- **13 493 979 € d'aides** pour des dépenses prévisionnelles de **28 720 338 €** par les porteurs de projets.

➔ **Les objectifs de la Prime Éco-Chaleur 2 sont ainsi triplés par rapport au premier dispositif.**

La Prime Éco-Chaleur : Un levier pour les énergies renouvelables et de récupération



Lancée dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon, la Prime Éco-Chaleur est un outil déterminant pour atteindre les objectifs énergétiques: réduire de 30 % les consommations d'énergie et multiplier par 2 la part d'énergie renouvelable et de récupération d'ici 2026.

Ce dispositif, financé par l'ADEME, s'adresse aux entreprises, promoteurs, aménageurs, associations, copropriétés et bailleurs sociaux souhaitant installer une chaufferie bois, du solaire thermique, de la géothermie ou un réseau de chaleur. Les subventions peuvent aller jusqu'à 70 % des montants.

Contact presse

Métropole de Lyon
Marion Morel – Attachée de presse
Marion.morel@grandlyon.com
Tél : +33(0)6 77 04 30 39

Groupe Léon Grosse
Loïc Perhaut - Responsable relations presse
l.perhaut@leongrosse.fr
Tél : +33(0)6 99 13 82 16